

Comment récupérer son diplôme ?

Vous avez été **diplômé du Baccalauréat ou d'un BTS** à la fin de **l'année scolaire 2022/2023**, vous pouvez dès maintenant réclamer votre diplôme auprès du secrétariat des élèves du lycée Victor Bérard et ce jusqu'au **22 décembre**. Passé cette date, il faudra vous adresser au rectorat.

Voici les **différentes méthodes** pour récupérer votre diplôme :

1. En Présentiel :

Les **diplômés** peuvent récupérer leur diplôme en **se présentant personnellement** au secrétariat avec une **pièce d'identité* valide** contre **signature de la liste d'émargement**.

⚠ **Aucun diplôme ne sera donné s'il manque des documents.**

2. Par Procuration :

Les diplômés peuvent demander à une **tierce personne (ex : parents, amis, etc)** de récupérer leur diplôme **sous conditions**, cette tierce personne devra présenter **obligatoirement** les documents suivants au secrétariat et **signer la liste d'émargement** :

- Copie de la **pièce d'identité* valide du diplômé**
- Procuration **signée de la main du diplômé** désignant la tierce personne pour récupérer le diplôme
- **Pièce d'identité* valide de la tierce personne**

⚠ **Aucun diplôme ne sera donné s'il manque des documents et ce même si ce sont les parents qui en font la demande et/ou si le diplômé est mineur.**

3. Par courrier :

Les diplômés peuvent également **se faire envoyer leur diplôme par voie postale** en faisant une demande écrite et en joignant dans l'enveloppe les documents suivants:

- **Demande écrite d'envoi du diplôme**
- Copie de la **pièce d'identité *valide**
- **Enveloppe format A4 affranchie** (timbre et bordereau) au tarif **recommandé avec AR** (le bordereau doit être pré-rempli)

⚠ **Aucun diplôme ne sera donné s'il manque des documents.**

⚠ **Les demandes d'envoi seront toutes traitées en même temps, par conséquent un délai est à prévoir.**

⚠ **Le nombre de demande d'envoi postal étant toujours conséquent, nous ne pouvons pas envoyer des mails d'accusé de réception ou prévenir s'il manque des pièces. Merci de bien vérifier que tous les documents sont dans votre demande, que l'enveloppe A4 est bien affranchie au tarif recommandé et que le bordereau est pré-rempli à l'adresse de votre domicile.**

* Est considéré comme pièce d'identité, **une carte d'identité ou un passeport**. Le permis de conduire ne sera pas accepté.